

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020**

Date de convocation : 06/02/2020
Date d'affichage : 10/02/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10 + 5 pouvoirs

L'an deux mil vingt, le treize février, à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ (pouvoir de Pierre OZANGE), Audrey CRUCHET-GIRARD (pouvoir de Pauline LUBINEAU), Patrick TOURNAT (pouvoir de Michel GERVAIS), Gérard CHAUVEL, Yves BLIN, David MAINFRAY (pouvoir de Kévin LAMBERT), Olivier CHEVEE (pouvoir de Mathieu ALBERT), Alain PICHER, Gilles LEBRAY, Jean-Claude GOUHIER

Absents : Néant

Excusés : Mathieu ALBERT (pouvoir à Olivier CHEVEE), Kévin LAMBERT (pouvoir à David MAINFRAY), Michel GERVAIS (pouvoir à Patrick TOURNAT), Pierre OZANGE (pouvoir à Didier TORCHÉ), Pauline LUBINEAU (pouvoir à Audrey CRUCHET-GIRARD)

Secrétaire : Olivier CHEVEE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2020-01 à 2020-07 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties

Délibération n°01 : CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE LA RD 42 ET DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES ROSIERS » - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de création d'un cheminement piéton le long de la Rd 42 et du lotissement « Le Clos des Rosiers » a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics. Cette consultation a été publiée le 17 janvier 2020 pour une remise des offres fixée au 6 février 2020 à 17h30.

La consultation comprenait un lot : VRD.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 6 février 2020 à 17h45 afin de procéder à l'ouverture des plis.

Le cabinet INGERIF, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BEZARD TP pour ce lot VRD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de retenir l'entreprise BEZARD TP dans le cadre du marché de création d'un cheminement piéton le long de la Rd 42 et du lotissement « Le Clos des Rosiers »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découlant.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération n°02 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 8 mars 2020 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Cormes,

Vu la délibération n°43 du conseil municipal du 14 juin 2016 relative aux délégations données au Maire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°7209320Z0001, reçue le 3 janvier 2020, adressée par Maître Annabelle MULOT-VERGNE, notaire à Tuffé Val de la Chéronne, en vue de la cession moyennant un prix de 318 400 €, d'une propriété sis à Cormes cadastrée section AB n°108, 109 et 110 située au 15 rue de St Segré, d'une superficie de 5 432 m, appartenant à Monsieur et Madame David MARY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de ne pas faire usage de son droit de préemption pour la propriété sis à Cormes cadastrée section AB n°108, 109 et 110 située au 15 rue de St Segré, d'une superficie de 5 432 m, appartenant à Monsieur et Madame David MARY.
- MANDATE Monsieur le Maire de notifier cette décision.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération n°03 : CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE DE CORMES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par l'Association ICP, rassemblant les associations de Maires de la Mayenne, de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Loire Atlantique de mettre à disposition de la commune de CORMES un outil de réalisation de son site Internet.

A partir d'une maquette fournie par l'association ICP, les services municipaux auront la possibilité de saisir et mettre à jour les informations qu'ils auront librement choisies concernant la vie locale, le conseil municipal, les activités économiques et touristiques...etc, la commune assurant, en cas de besoin, la déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés des fichiers mis en ligne.

Le coût forfaitaire de cette prestation est de 150 € TTC pour une commune de 920 habitants. Il comprend, outre la fourniture de la maquette, l'hébergement du site sur « mairie72.fr », l'assistance technique, la formation des utilisateurs, les coûts de maintenance, d'hébergement et d'assistance technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de réaliser le site Internet de la commune aux conditions proposées par l'association ICP
- DECIDE l'inscription d'un crédit de 150 € au budget de l'année en cours, correspondant au coût initial de création du site
- DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la validation de cet engagement

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Présentation des budgets 2020

Madame Audrey CRICHET-GIRARD, adjointe en charges des finances, présente brièvement les budgets commune, assainissement et ccas pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire précise que le vote des budgets aura lieu le vendredi 6 mars 2020 et qu'il rencontre le trésorier principal le mercredi 4 mars 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Doyenne : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il organise le mercredi 4 mars 2020 une cérémonie pour la doyenne, Madame Berthe GOUHIER, qui aura, ce jour-là, 100 ans. La Presse sera présente ainsi que la famille.

- Panneaux de lieudits et n° de rue : livraison en partie effectuée, les n° de rues le seront semaine qui suit, certains sont posés. Une seconde commande sera à prévoir ainsi qu'un panneau « 50 » pour l'entrée d'agglomération en venant de Courgenard, « 30 » pour le chemin du Hameau de la Foulrière et un panneau directionnel « La Ferté-Bernard » dans la rue des Planches.

Fin de séance : 20h15